



COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Visites résidentielles préventives du Service sécurité incendie : Parce que chaque vie le vaut !

Rivière-du-Loup, le 26 avril 2019 – Le Service de sécurité incendie (SSIRDL) de la Ville de Rivière-du-Loup avise les citoyens qu'il amorce ses visites résidentielles préventives dès ce lundi 29 avril. Après avoir entamé un premier tour de ville, il y a sept ans, les pompiers amorceront un deuxième passage dans les résidences des citoyens du district de la Plaine (Saint-Ludger). Pour l'année 2019, les inspections débuteront par la rue Alfred-Dionne et se termineront en septembre près du chemin des Raymond.

Passage obligé sur une base périodique, ces visites permettent de faire le point sur les systèmes de protection incendie, afin de prévenir d'une part un embrasement et, d'autre part, d'avoir en main des outils fonctionnels pour éviter le pire si un incident devait tout de même arriver. Il est d'ailleurs important de mettre à jour vos systèmes de protection incendie dès que nécessaire et non seulement à l'approche d'une visite du Service incendie. Il s'agit de vos plus précieux alliés ! De surcroît, cela favorisera la rapidité des visites d'inspection.

Lors de leur passage, voici les principaux éléments qui seront validés par les pompiers :

- Avertisseur de fumée fonctionnel à chaque étage;
- Avertisseur de monoxyde de carbone en présence d'un garage annexe, d'appareils de chauffage au bois, mazout ou propane;
- Extincteurs portatifs en présence d'un appareil de chauffage au bois ou ses dérivés;
- Ramonage adéquat des cheminées;
- État des foyers extérieurs;
- Panneaux électriques, etc.

Soulignons que le Service de sécurité incendie doit obligatoirement visiter chaque bâtiment. Si vous retrouvez l'accroche-porte à votre résidence, il est important de rappeler sans faute pour fixer un rendez-vous pour l'inspection. Pour plus d'information, contactez le 418 862-5901 ou consultez le règlement municipal portant sur la prévention incendie sur notre site internet (VilleRDL.ca).